



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le vendredi 13 juin 2014

Piton de la Fournaise : activité sismique restriction de l'accès à la partie haute de l'enclos du Piton de la Fournaise

Le niveau de vigilance du dispositif spécifique ORSEC « Volcan du Piton de la Fournaise » est déclenché depuis le jeudi 12 juin à 9h00. Afin d'assurer la sécurité des randonneurs se trouvant à l'intérieur de l'enclos Fouqué, Jean-Luc MARX, préfet de La Réunion, a pris un arrêté portant restriction temporaire de l'accès à la partie haute de l'enclos du Piton de la Fournaise. Cet arrêté est affiché à l'entrée de l'enclos.

Aux termes de cet arrêté, l'accès du public à la partie haute de l'enclos du Piton de la Fournaise n'est possible que sur les trois sentiers balisés et entretenus par l'Office national des forêts, à savoir :

- le sentier Pas de Bellecombe - Formica Léo - Sentier Kapor jusqu'au niveau du Puy mi-côte
- le sentier Pas de Bellecombe - Formica Léo - Chapelle Rosemont - Sentier Rivals - Cratère Rivals - Belvédère sur Château Fort
- le sentier Pas de Bellecombe - Formica Léo - Chapelle Rosemont - sentier d'accès au site d'observation du cratère Dolomieu (accès par le nord du cratère)

Il est demandé à l'ensemble des randonneurs de ne pas s'écarter des sentiers balisés. Les randonneurs présents sur le site en sont actuellement informés par les équipes de la gendarmerie, de l'Office national des forêts et du Parc national de La Réunion. Cette restriction de l'accès à la partie haute de l'enclos s'applique à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et **jusqu'au 31 juillet 2014**. Elle pourra être levée avant cette date ou, à l'inverse, faire l'objet d'une reconduction, selon les mêmes modalités (arrêté préfectoral).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Le dispositif ORSEC « Volcan Piton de la Fournaise »

Le dispositif ORSEC « Volcan Piton de la Fournaise » est destiné à prévoir les mesures que les services responsables de la protection de la population de la Réunion mettent en œuvre en cas d'activité du Piton de la Fournaise. Il précise les mesures de surveillance à mettre en œuvre, les modalités de déclenchement de l'alerte, l'organisation des secours, l'évacuation des populations éventuellement menacées, la gestion de l'accès du public aux sites éruptifs et les mesures d'information et de communication nécessaires.

La révision de ce dispositif a été entérinée le 12 juin 2014 par arrêté préfectoral. Le principal objectif de cette révision est de redéfinir les actions à mener par les différents acteurs en phase de vigilance. En effet, l'arrêté préfectoral du 23 août 2012 autorise la libre circulation des randonneurs dans l'ensemble de l'enclos (et plus uniquement sur les sentiers balisés comme autrefois). De ce fait, il a fallu modifier cette phase de vigilance pour organiser le retour des randonneurs (qui peuvent à présent se trouver n'importe où dans l'enclos) sur les sentiers balisés.

Voici les trois niveaux d'alerte déclinés par le plan :

Vigilance : éruption possible

La phase de vigilance ne correspond plus forcément à une éruption possible (comme dans le précédent plan « volcan »), mais à une présence de risque sur le secteur. Ainsi, on peut être en vigilance à la fois avant l'éruption (définition classique) mais aussi après l'éruption, lorsque le site présente des risques résiduels.

Définition

- Détection d'une situation d'activité « hors norme » sous le massif de la Fournaise ou éventuellement une activité hors enclos (séismes, gonflements, etc.). **Eruption possible à moyen terme** (quelques jours à plusieurs semaines) et/ou **présence de risques sur le secteur** (éboulement, stabilisation d'un effondrement de caldeira, augmentation des émissions gazeuses, etc.).

Objectif

- Mettre en garde les services qui seraient amenés à intervenir en cas d'éruption ;
- Protection des populations présentes sur le site.

Actions principales à mener

- restriction de l'accès du public à la partie haute de l'enclos : celui ci n'est possible que sur un des sentiers balisés.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Alerte 1 : éruption probable voire imminente

Définition

- détection des signes d'une activité croissante (les séismes ou déformations ou émissions gazeuses sont d'intensité « hors norme » et croissante) qui pourrait se traduire par la formation d'une fissure éruptive (sortie de lave) dans les jours qui suivent. L'éruption n'est plus « possible » (comme en phase de vigilance) mais **devient probable, voire imminente** lorsque la formation d'une fissure éruptive est certaine, voire même en cours.

Objectif

- évacuation des populations présentes sur le site

Actions principales à mener

- fermeture de l'Enclos et évacuation des randonneurs qui s'y trouveraient
- interdiction de tout poser d'aéronefs dans la zone du volcan

Alerte 2 : éruption en cours

Définition

- l'éruption est en cours. Il y a 3 types d'alerte 2 :
 - *Alerte 2.1* : l'éruption a lieu **dans le cratère Dolomieu**, la lave s'écoule en son sein, sans menace externe.
 - *Alerte 2.2* : l'éruption se situe et est **confinée dans l'enclos**. Elle ne présente pas de menace directe pour la sécurité des personnes et des biens.
 - *Alerte 2.3* : L'éruption se situe dans l'enclos ou hors enclos. Elle présente une **réelle menace pour la sécurité des personnes** et des biens (coupure de la route nationale, impact sur des zones habitées).

Objectif

- garantir la protection des populations à l'extérieur du site (si les coulées les menacent) et éventuellement rouvrir l'accès au site lorsque l'éruption est stabilisée en assurant la sécurité des randonneurs.

Actions principales à mener :

- *Alerte 2.1* : l'enclos peut être rouvert au public et l'interdiction de poser d'aéronefs limitée aux seuls abords du cratère Dolomieu.
- *Alerte 2.2* : Réouverture possible l'éruption est stabilisée.
- *Alerte 2.3* : activation du Centre opérationnel de la Préfecture (COP) et évacuation des personnes menacées.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

